



## LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu une lettre du 16 novembre 2023 par laquelle le Conseil communal de Cressier demande la sanction d'un arrêté du Conseil général, du 28 septembre 2023, fixant le montant des honoraires, vacations et jetons de présence des autorités communales ;

vu l'arrêté dont il s'agit ;

vu la loi sur les communes ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article unique** Est sanctionné l'arrêté du Conseil général de Cressier, du 28 septembre 2023, fixant le montant des honoraires, vacations et jetons de présence des autorités communales, en 5 articles.

Neuchâtel, le 4 décembre 2023

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

